

# ***Programme de Coordination Locale pour l'Enfance. (CLE)***

***Accueil des enfants de 2.5 à 12 ans durant leur  
temps libre en dehors des heures de cours***



**Forest  
2016 – 2021  
Coordination ATL – Accueil extrascolaire  
Coordinateur : VAN BOCKSTAELE Gino  
Echevin de l'accueil extrascolaire : OUARTASSI Ahmed**

# **Programme CLE**

## **DEFINITION**

## DÉFINITION DU PROGRAMME CLE

Le programme CLE est un programme de Coordination Locale pour l'Enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, si nécessaire, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux.

Le programme CLE vise les périodes avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les congés scolaires (avec une action obligatoire en semaine après l'école jusqu'à 17h30 au moins).

Les activités relevant du programme sont accessibles en priorité aux enfants résidant dans la commune ou fréquentant un établissement scolaire établi sur le territoire de la commune.

Le programme CLE a pour objectifs :

- l'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leur rythme ;
- la cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents dans un même lieu ;
- la facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;
- la qualité de l'accueil.

Le programme CLE est un programme quinquennal ; les actions proposées ont donc cinq ans pour être mises en place.

Durant ces cinq années, deux évaluations du programme CLE sont prévues, la première deux ans après la date d'agrément par la commission d'agrément de l'ONE, la deuxième quatre ans après la date d'agrément.

Un programme CLE comprend deux parties.

- Une partie générale qui comprend des informations globales, communes aux différents opérateurs. Elle reprend la synthèse des besoins identifiés dans l'état des lieux et les objectifs prioritaires retenus pour améliorer l'accueil durant le temps libre de 2016 à 2021. Elle présente aussi les modalités d'information et de collaboration entre opérateurs ainsi que l'attribution des moyens communaux affectés au programme CLE.

Les objectifs ont été définis sur base des besoins identifiés lors de l'état des lieux qui a été mené de septembre 2014 à février 2015.

- Des annexes qui présentent des informations propres aux opérateurs demandant (le renouvellement de) leur agrément par l'ONE. Pour rappel, l'agrément ouvre le droit à des subsides pour autant que l'accueil des enfants ne soit pas subsidié par ailleurs et qu'il couvre en semaine, les périodes d'une durée minimum de deux heures d'activités et jusqu'au moins 17h30.

**CARTE D'IDENTITE**  
**DE LA**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**FOREST**

## Carte d'identité de la commune de Forest

La commune de Forest se situe au sud-ouest de la Région. Elle est bordée, en périphérie par Drogenbos au sud-ouest, et au sein de la Région, par Anderlecht et Saint-Gilles au nord, Ixelles et Uccle à l'est. Une partie importante de son territoire est constituée par la zone industrielle de la vallée de la Senne, au sein de laquelle une grande superficie est occupée par les infrastructures ferroviaires et l'industrie automobile. La population se concentre surtout dans la partie nord (Saint-Antoine) et à l'est.

### POPULATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015<sup>1</sup>, la commune comptait 54.541 habitants dont 26.223 hommes et 28.318 femmes<sup>2</sup>.

Avec une superficie de 6,2 km<sup>2</sup>, la densité de la population est donc de 8.796,93 habitants par km<sup>2</sup>. Le tableau ci-dessous récapitule la densité de la population forestoise au cours de différentes années :

Année	1995	2000	2005	2010	2015
Habitants/Km <sup>2</sup>	7.351,13	7.347,58	7.670,16	8.134,68	8.796,93

Au regard de ce tableau, on peut constater l'accroissement de la population forestoise. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'âge moyen du Forestois était de 37,8 ans et de 37,5 ans pour le reste de la région bruxelloise.

### MENAGES

Le nombre de ménages forestois était au nombre de 24.970 au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les familles avec enfants sont réparties ainsi :

Ménage avec 1 enfant	Ménage avec 2 enfants	Ménage avec 3 enfants	Ménage avec 4 enfants	Ménage avec 5 enfants	Ménage avec 6 enfants	Ménage avec 7 enfants	Ménage avec 8 enfants	Ménage avec 9 enfants
4179	3054	1165	446	110	31	12	0	1

La moyenne est de 0,7 enfant par ménage.

### NATIONALITES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 33,52% de la population de la commune de Forest était de nationalité non belge.

<sup>1</sup> Source service de la population de la commune de Forest

<sup>2</sup> Source IBZ statistique population

Une autre part importante de la population a acquis la nationalité belge sans que ce chiffre puisse être quantifié de manière précise car la Belgique ne tient pas de statistique.

La tendance des années antérieures démontre que Forest est une commune où la multiculturalité est bien présente.

Plus de la moitié des personnes d'origines étrangères provient des pays de l'Union Européenne. Comparativement au précédent état des lieux on observe une évolution importante de la population provenant des pays de l'Est. Ainsi la population polonaise a augmenté de 65,57% depuis 2010 et la population roumaine de 202 %.

On dénombre 186 nationalités différentes sur le territoire forestois.

### PRINCIPALES NATIONALITES A FOREST

Nationalité	Nombre	Pourcentage
<b>Nombre d'habitants</b>	54.541	100%
<b>Belgique</b>	36.268	66,48%
<b>France</b>	2912	5,33%
<b>Maroc</b>	2216	4,06%
<b>Italie</b>	1891	3,46%
<b>Portugal</b>	1862	3,41%
<b>Espagne</b>	1545	2,83%
<b>Pologne</b>	1510	2,76%
<b>Roumanie</b>	1096	2%
<b>Brésil</b>	441	0,80%
<b>Congo</b>	334	0,61%
<b>Grèce</b>	330	0,60%

# **RESEAUX SCOLAIRES**



## Réseaux scolaires

La commune compte trois réseaux scolaires distincts : le communal, le libre confessionnel, le libre non confessionnel et une école qui n'est reprise dans aucun de ceux-ci.

- Le réseau communal enregistre 10 implantations :
  - Ecole n°3
  - Ecole n°6
  - Ecole du Vignoble
  - Ecole n°9
  - Ecole n°12
  - Ecole n°13
  - Ecole n°14
  - Implantation annexe de l'école n°14 dite « Pavillon des Tilleuls »
  - Ecole Arc-en Ciel
  - Implantation annexe de l'école Arc-en-Ciel
  
- Le réseau confessionnel enregistre 6 implantations :
  - Ecole Saint-Antoine
  - Ecole Saint-Augustin
  - Ecole Saint-Denis
  - Ecole Saint-Curé d'Ars
  - Ecole Sainte-Alène
  - Ecole Sainte-Ursule
  
- Le réseau non-confessionnel enregistre 5 implantations :
  - Ecole en Couleurs
  - Ecole Nos Enfants (trois implantations)
  - Ecole le Tremplin
  
- L'école qui n'appartient à aucun de ces réseaux est l'école Beth Aviv qui compte une seule implantation

Total des implantations scolaires forestoises francophones : 21

La commune accueillait 5536 enfants au sein de ses établissements scolaires, tous réseaux confondus au moment de notre recensement, en 2015.

Le réseau libre comptait 2961 enfants dans ses écoles : 2261 pour le confessionnel, 700 pour le non confessionnel.

Le réseau communal comptabilisait un total de 2575 enfants inscrits.

Sur 5536 enfants inscrits dans les écoles, 37,88 % sont inscrits également en garderie. Une petite diminution de la fréquentation des garderies est à constater par rapport au premier état des lieux. On peut supposer qu'elle est due à l'augmentation de la population, de la récente crise économique, de l'augmentation de certains tarifs ou tout simplement de l'offre d'accueil des garderies scolaires.



**IDENTITE**  
**DES**  
**STRUCTURES PARTENAIRES**  
**DU**  
**PROGRAMME**  
**CLE**

## Identité des structures partenaires du programme CLE

### a) Structures d'accueil partenaires demandant le renouvellement de leur agrément

Tous les opérateurs repris ci-dessous demandent le renouvellement de leur agrément par l'ONE, ainsi que la subvention. Ils ont déjà été agréés (identification et projets d'accueil en annexe).

	Opérateurs	Lieu d'accueil sur Forest	Date d'agrément
<b>Ecoles communales</b>			
1	Ecole n° 3	Rue Timmermans n° 53/55	Janvier 2006
2	Ecole n° 6	Rue Jef Devos n° 55	Janvier 2006
3	Ecole du Vignoble	Avenue de Monte-Carlo n° 91	Janvier 2006
4	Ecole n° 9	Rue du Monténégro n° 159	Janvier 2006
5	Ecole n° 12	Avenue des Sept Bonniers n° 210	Janvier 2006
6	Ecole n° 13	Avenue Zaman n° 57	Janvier 2006
7	Ecole n° 14	Rue du Dries n° 27	Janvier 2006
8	Annexe de l'école n°14 dite « Pavillon des Tilleuls »	Avenue des Familles n° 25	Janvier 2006
9	Ecole Arc-en-Ciel	Avenue du Globe n° 40	Janvier 2006
<b>Ecoles libres confessionnelles</b>			
10	Ecole Saint-Augustin	Avenue Saint-Augustin n° 16	Août 2006
11	Ecole Saint-Curé d'Ars	Avenue Haveskercke n° 25	Août 2006
12	Ecole Saint-Denis	Chaussée de Bruxelles n° 217	Août 2006
13	Ecole Sainte-Alène	Avenue Kersbeek n° 7	Août 2006
14	Ecole Sainte-Ursule	Avenue des Armures n° 39	Août 2006
15	Ecole Saint-Antoine	Rue Pierre DECOSTER n° 21	
<b>Ecole libre non confessionnelle</b>			
16	Ecole en Couleurs	Rue Rodenbach n° 37	Août 2006
<b>Maison de quartier</b>			
17	Maison de quartier Saint-Antoine	Rue de Fierlant n° 2	Août 2006

### b) Structures d'accueil demandant un nouvel agrément

	Opérateurs	Lieu d'accueil sur Forest	Date d'agrément
<b>Autres</b>			
1	Implantation annexe de l'école Arc-en-Ciel	Chaussée de Neerstalle, 315	
2	APOMSA	Rue de Fierlant, 2	
3	MEDINA Sport Forest	Avenue Van Volxem, 340	
4	Educ'active	Rue Berthelot, 16	
5	BRUXSAIL	Rue de Fierlant, 19	

c) **Structures d'accueil demandant à être partenaire du programme CLE**

	<b>Opérateurs</b>	<b>Lieu d'accueil sur Forest</b>	
	<b>Autres</b>		
<b>1</b>	Le Cairn	Chaussée de Neerstalle, 323 A	
<b>2</b>	Une maison en plus	Bd de la 2 <sup>ème</sup> Armée Britannique, 27	
<b>3</b>	Le partenariat Marconi	Rue Vanden Corput, 47	

**SYNTHESE**  
**DES**  
**BESOINS**  
**RELEVES PAR L'ETAT DES**  
**LIEUX**

## Synthèse des besoins relevés par l'état des lieux

Ces informations sont extirpées de l'état des lieux présenté le 3 juin 2015 en Commission Communale de l'Accueil.

L'objectif était de faire le point sur la situation de l'accueil extrascolaire sur le terrain et d'identifier les pistes de travail pour soutenir et consolider le dispositif déjà en place à Forest.

Ces informations devraient permettre à chacun, selon son champ d'action, de faire évoluer le secteur de l'accueil extrascolaire selon les besoins et attentes des enfants, des familles et des opérateurs.

L'analyse des besoins de la commune de Forest en matière d'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans durant leur temps libre, a donc permis de mettre en exergue les différents besoins à combler ou améliorations à apporter notamment :

### **1. Renforcer l'accueil des petits.**

Il y a cinq ans ce besoin était ressenti pour les enfants âgés de 2.5 à 4 ans. Cinq ans plus tard le besoin s'est élargi jusqu'aux 6 ans. L'accueil des petits reste un problème important. Le manque de places pour la tranche d'âge « 3 à 6 ans » est cruellement ressenti par la population. Les données démographiques ainsi que le constat d'une natalité importante n'arrangent pas la situation. Ceci émane notamment du fait que l'accueil de ces derniers nécessite des locaux avec du mobilier adapté et du personnel supplémentaire, formé aux besoins des très jeunes enfants.

Or, les associations ne sont pas ou plus à même de supporter de tels coûts. Cela n'augure rien de positif pour l'accueil des tout-petits.

Il faudrait pouvoir créer des places d'accueil en suffisance, afin de permettre à chaque famille qui le souhaite de pouvoir faire garder son enfant et à chaque enfant de faire ses premières expériences de vie collective.

### **2. Le temps d'accueil et la problématique du temps de midi.**

Le manque de personnel est malheureusement toujours d'actualité dans l'ensemble des établissements scolaires et plus spécialement durant le temps de midi.

L'accueil durant le temps de midi n'est pas reconnu par le décret ATL et il est très insuffisamment subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'où la recommandation de la majorité des coordinations bruxelloises de reconnaître ce temps et de le subsidier à hauteur de la fréquentation.

### **3. L'accueil des enfants différents.**

De manière générale, l'accueil des enfants différents reste insuffisant et cela sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. A Forest, un travail de fond est entrepris par le Service Phare de la COCOF, le service communal des affaires sociales et les associations actives dans l'aide aux personnes en situation de handicap.

Si une légère amélioration est donc constatée, il n'en reste pas moins que les efforts doivent se poursuivre. A la plaine de vacances communale, un maximum de moyen est débloqué pour permettre un accueil de qualité.

### **4. Les horaires de garderies.**

Les horaires d'ouverture des garderies scolaires sont jugés suffisants par les parents. Cependant, l'heure de fermeture reste un réel souci. Beaucoup de parents souhaitent en effet qu'elle soit plus tardive car ils ont beaucoup de difficultés pour arriver avant la fermeture.

Les professionnels souhaitent que le temps d'accueil en garderie ne soit pas excessif, ceci afin de préserver le temps passé à la maison et de renforcer les liens familiaux. En effet, ils estiment que le temps des enfants passé en famille diminue et que cela n'est pas sans incidence sur leur bien-être.

On note une demande relativement forte des familles pour le développement de l'accueil durant le week-end.

### **5. Les formations.**

Depuis son arrivée au service accueil extrascolaire, la coordinatrice des accueillants communaux a mis en place bon nombre de formations et, à l'heure actuelle, le personnel communal est en ordre de formation ou le sera avant la fin de l'année 2015. Ainsi, les prescrits du décret seront parfaitement respectés. En résumé, pour le réseau officiel les accueillants ont un niveau de formation jugé «de dynamique positive» par la direction Accueil Temps Libre de l'ONE. Malheureusement ce n'est pas le cas pour le réseau libre pour qui, certains chefs d'établissement ont été mis en demeure de se conformer aux obligations de formation prévues par le décret.

Il faudra absolument créer un partenariat entre les différents réseaux scolaires afin que l'ensemble des accueillants atteigne le niveau de formation requis par ledit décret.

## ***6. Les écoles de devoirs.***

Comme il y a cinq ans, les responsables des écoles de devoirs constatent que la demande ne cesse de croître en matière de soutien scolaire malgré l'existence de huit écoles ou associations installées sur Forest.

Le manque de locaux est le problème majeur de l'ensemble des associations, ce qui les empêche de s'épanouir et de ce fait d'accueillir plus d'enfants. Nombreux sont les enfants qui attendent une place dans une école de devoirs. Les listes d'attente s'allongent d'année en année.

Le soutien scolaire est conçu comme un moyen de répondre à la problématique de l'échec scolaire qui concerne tous les niveaux d'enseignement et toutes les populations, même si les enfants les plus touchés sont issus de milieux défavorisés.

A cet égard, l'implantation de ses structures est significative : elles se situent en général dans des quartiers à forte densité de population ou dans des quartiers défavorisés.

## ***7. Les associations sportives.***

De moins en moins de clubs sportifs accueillent les plus petits. Comme relevé dans l'état des lieux, l'accueil de très jeunes enfants nécessite des moyens financiers que le secteur associatif n'a pas.

## ***8. Le coût demandé aux parents.***

Les prix pratiqués par les associations et les garderies scolaires sont démocratiques et permettent l'accessibilité aux activités à beaucoup d'enfants. Une différence existe cependant entre réseaux, l'enseignement libre manque de soutien financier pour organiser les temps d'accueil et doit donc demander aux parents une contribution plus importante.

L'administration communale devrait envisager d'appliquer des tarifications différenciées pour les familles nombreuses, des facilités en fonction des revenus du ménage, des tarifs sociaux, une gratuité éventuelle pour certaine catégorie de la population.

Concernant les coûts d'inscription, des disparités importantes existent entre les différents clubs sportifs, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes enfants.



## **9. Les statuts des accueillants.**

Le statut des accueillants n'a évolué d'aucune manière et à la moindre opportunité, le personnel quitte son emploi pour l'obtention d'un vrai statut ainsi qu'une meilleure stabilité, sécurité d'emploi.

Ce constat, quasi général dans toutes les communes, a amené le secteur ATL à recommander une valorisation des statuts et des conditions de travail concernant l'ensemble du personnel d'accueil.

## **10. Coordination et partenariat.**

Les associations souhaitent développer leur offre d'accueil et ont besoin pour cela d'espaces. Elles souhaitent développer des partenariats avec les écoles.

Les partenariats entre les écoles et les associations permettraient d'optimiser entre autres l'utilisation des locaux, d'augmenter les capacités d'accueil des opérateurs. Ils permettraient d'accueillir les enfants, soit pendant les vacances, soit le mercredi après-midi ou en semaine.

Les partenariats entre opérateurs sont également à développer ; les opérateurs pourraient alors échanger sur les thématiques liées à l'accueil des enfants qui les interpellent.

**PROGRAMME**

**CLE**

**2015 – 2021**

**OBJECTIFS PRIORITAIRES**

## **Programme CLE 2015-2021 – Objectifs prioritaires –**

Parmi les différents besoins identifiés, la Commission Communale de l'Accueil a choisi de cibler des actions prioritaires pour le prochain programme CLE 2015-2021.

### ***1. Renforcer l'accueil des petits.***

- sensibiliser les opérateurs sur l'importance d'ouvrir ou d'élargir le panel d'activités destiné aux enfants de 2.5 à 6 ans,
- renforcer prioritairement l'accueil de ces enfants dans les activités organisées par les services communaux et développer de nouvelles initiatives d'accueil pour cette population,
- soutenir et encourager toutes les initiatives ainsi que les projets visant l'accueil extrascolaire des petits enfants sur le territoire communal,
- encourager les associations à renforcer leur potentiel d'accueil pour cette catégorie d'enfants,
- créer ou soutenir des projets pilotes pour permettre la mise en place de partenariats entre acteurs de la vie associative et établissements scolaires afin de compléter l'offre d'accueil.

### ***2. Le temps d'accueil et la problématique du temps de midi.***

- soutenir les professionnels dans les actions de sensibilisation des parents à l'importance du temps passé en famille pour éviter les phénomènes de sur-sollicitation et pour rester proche des besoins des enfants.
- relayer auprès des instances compétentes que le temps de midi est un problème récurrent pour toutes les écoles, confrontées à un manque de moyens et à des difficultés flagrantes d'encadrement.
- accentuer la qualité de service avec des moyens suffisants pour assurer le bien-être des élèves durant cette période importante de la journée.
- Former des ALE pour permettre de renforcer au mieux l'aide dans les écoles.
- Identifier les milieux d'accueils le week-end et les faire connaître aux différents publics.

### ***3. L'accueil des enfants différents.***

- accueillir la demande des familles et pouvoir les orienter en créant des liens avec les opérateurs d'accueil, les services d'accompagnement spécialisés et la cellule Bruxelles-Intégration de l'a.s.b.l. Badje.
- dans le souci d'augmenter le nombre de places disponibles ou d'en créer de nouvelles, soutenir la mise en place de plusieurs journées d'informations

pour sensibiliser les acteurs de terrain sur la problématique des enfants porteurs de handicaps et de leur intégration dans les différentes associations.

- établir des partenariats d'intégrations avec d'autres communes.

#### Objectifs :

- développer le nombre d'opérateurs sensibilisés et donc prêts à mener des projets en intégration ;
- faire connaître des outils existants qui peuvent soutenir et faciliter les intégrations ;
- permettre aux opérateurs de prendre connaissance des ressources qui existent (services d'accompagnement, Badje, cellule Bruxelles-Intégration, centres de formations, coordination ATL) ;
- donner l'opportunité aux opérateurs de se rencontrer dans le but de parvenir à créer 'un réseau local ;
- développer le nombre d'opérateurs ouverts à l'intégration.

A terme, l'intégration d'enfants ayant des besoins spécifiques devrait s'inscrire dans un processus naturel et être d'emblée intégré dans le projet global d'un milieu d'accueil. Cela nécessite de construire ce chemin par étapes, avec le soutien et l'expérience de tous les acteurs locaux qui peuvent aider une équipe à renforcer ses compétences et à recevoir les appuis ponctuels.

#### **4. Les horaires de garderies.**

- Sensibiliser les pouvoirs publics aux demandes des parents (fermeture de la garderie à 18h15 /30 en lieu et place de 18h actuellement).

#### **5. Les formations.**

- Poursuivre l'effort de formation (tous milieux confondus) et continuer à encourager les partenariats entre les différents réseaux d'enseignement.
- Entendre les demandes des accueillants quant à l'offre qui est proposée.
- Suggérer à l'ONE d'encourager les opérateurs à proposer plus de formations sur Bruxelles.
- Continuer la collaboration avec la mission locale de Forest, les services communaux ainsi que le Coordinateur ATL pour l'organisation de journées formatives à l'attention du personnel ALE et en assurer le suivi.

#### **6. Les écoles de devoirs.**

- déterminer s'il faut créer de nouvelles structures ou restructurer celles qui existent ou renforcer celles qui existent.
- mettre en place des partenariats éventuels avec les écoles fondamentales (partage des locaux, collaboration écoles de devoirs et enseignants pour assurer

un suivi cohérent des matières enseignées). En effet, plusieurs opérateurs impliqués dans le soutien scolaire mentionnent l'importance de rehausser le niveau de qualification des animateurs en école de devoirs. Très souvent confrontés à l'échec scolaire des enfants, l'animateur(trice) en école de devoirs doit disposer d'aptitudes et de capacités multiples liées aux méthodes d'apprentissages mais aussi aux contenus de base.

- Développer le partenariat avec les familles.
- Collaboration étroite avec le service de la cohésion sociale, qui a en charge prioritairement le soutien et l'accompagnement à la scolarité.
- valoriser les ressources et les mettre en commun.
- pérenniser le soutien scolaire dans le cadre des activités extrascolaires de la commune.

### **7. Les associations sportives.**

- avec l'Echevinat des sports, repenser l'ensemble des grilles d'attributions pour donner priorité aux clubs ou associations ouvrant leurs activités aux 2.5 ans - 12 ans.
- privilégier les plages horaires des infrastructures communales en journée ou début de soirée aux jeunes enfants et destiner les autres plages horaires (en soirée) aux clubs ou associations accueillant un public adulte.
- étudier la faisabilité d'une tarification différenciée pour l'accès aux infrastructures tant scolaires que sportives pour les clubs ou associations s'occupant d'enfants très jeunes et leur donner la priorité sur d'autres clubs.
- soutenir tout projet ou initiative visant l'accueil extrascolaire dans des zones ou des quartiers dépourvus actuellement d'activités.

### **8. Le coût demandé aux parents.**

- étudier la faisabilité d'une tarification différenciée c'est-à-dire en pratiquant des coûts moindres aux familles nombreuses ainsi qu'aux familles défavorisées financièrement (pour les stages et plaines de vacances organisés par le service de l'accueil extrascolaire).
- développer l'information auprès des professionnels et des usagers sur les différentes possibilités de diminuer les coûts (déductibilité fiscale, intervention des mutuelles, du CPAS..).

### **9. Les statuts des accueillants (valorisation du statut).**

- Le secteur ATL va continuer à demander une valorisation des statuts et des conditions de travail concernant l'ensemble du personnel d'accueil.
- Recommander auprès des autorités publiques pour le personnel communal d'accueil extrascolaire de niveau E que l'accès aux niveaux D soit possible non seulement par la possession d'un diplôme mais également par une

«compétence valorisable». Idem, faire passer les agents de niveau D à C (ou passer plus vite d'échelle barémique D1, 2 ou 3) pour autant qu'il y ait de la place au cadre.

- Pour le réseau de l'enseignement libre essayer de faire reconnaître les compétences ainsi que les expériences acquises en gratifiant leur évolution de carrière au sein de leur établissement (plus de responsabilités, chef de projet...) et valoriser ces efforts d'une « prime » salariale.

## **10. Coordination et partenariat.**

- De façon générale, l'encouragement des partenariats avec les écoles et autres partenaires constitue un des objectifs de ce programme. Il faut donc développer et formaliser les partenariats entre associations et écoles et permettre ainsi aux opérateurs de développer leur capacité d'accueil.
- Augmenter l'offre d'accueil en répondant aux besoins locaux en impulsant, en créant des synergies et en coordonnant des actions nouvelles en fonction des ressources disponibles de chacun.
- créer éventuellement des cellules de travail (par secteur par exemple : les milieux d'accueil, les associations culturelles, les associations sportives) et travailler sur des thématiques particulières.

# **ANNEXES**





## Annexe 1 : Détails des opérateurs agréés

1)

Dénomination	<b>Ecole communale n° 3</b>
Adresse	<b>Rue TIMMERMANS, 53-55 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.48.64</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme BOURGEOIS Odile</b>
N° compte bancaire	<b>001-4158522-14</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>219</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>304</b>
Nbre total d'enfants	<b>523</b>
Horaire	<b>15h20-18h : du lundi au vendredi 13h-17h30 : mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour ±30 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50€/mois sans mercredi 19€ /avec le mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme BERNARD Nadine</b>

2)

Dénomination	<b>ECOLE COMMUNALE N°6</b>
Adresse	<b>Rue Jef DEVOS, 55 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/344.61.21</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme BOELAERT Cindy</b>
N° compte bancaire	<b>068-2095634-73</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>148</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>197</b>
Nbre total d'enfants	<b>345</b>
Horaire	<b>12h-18h : mercredi 15h20-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour ±20 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50€/mois sans mercredi 19€ /avec le mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'ONE en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme MUS Linda</b>

3)

Dénomination	<b>ECOLE DU VIGNOBLE</b>
Adresse	<b>Avenue de Monte-Carlo, 91 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/344.69.89</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme CASTRIGNANO Julie</b>
N° compte bancaire	<b>001-4675369-45</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>87</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>143</b>
Nbre total d'enfants	<b>230</b>
Horaire	<b>7h-8h30 : matin 15h20-18h : soir 12h-18h: mercredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>Un accueillant pour ±20 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50€/mois sans mercredi 19€ /avec le mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'ONE en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme TAROLI Rosalba</b>

4)

Dénomination	<b>ECOLE COMMUNALE « ARC-EN-CIEL »</b>
Adresse	<b>Avenue du Globe, 40 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/347.06.99</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme CLARIS Julie</b>
N° compte bancaire	<b>BE42-2100127460-54</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>119</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>196</b>
Nbre total d'enfants	<b>315</b>
Horaire	<b>12h-18h : mercredi 15h20-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±25 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50€/mois sans mercredi 19€ /avec le mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme ECKELMANS Martine</b>

5)

Dénomination	<b>ECOLE COMMUNALES N°9</b>
Adresse	<b>Rue du MONTENEGRO, 159 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/538.38.58</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme VIGNOBLE Ariane</b>
N° compte bancaire	<b>310-0915542-45</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>232</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>272</b>
Nbre total d'enfants	<b>504</b>
Horaire	<b>12h-18h : mercredi 15h20-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ± 20 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50€/mois sans mercredi 19€ /avec le mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'ONE en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme COLLE Françoise</b>

6)

Dénomination	<b>ECOLE COMMUNALE N°12 « LES SEPT BONNIERS »</b>
Adresse	<b>Avenue des Sept Bonniers, 210 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.55.53</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme BANASIAK Eva</b>
N° compte bancaire	<b>210-0126701-71</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>168</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>269</b>
Nbre total d'enfants	<b>437</b>
Horaire	<b>12h-18h : mercredi 15h20-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±25 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50€/mois sans mercredi 19€ /avec le mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme LOPEZ DE LUCAS Jocelyne</b>



7)

Dénomination	<b>ÉCOLE COMMUNALE N°13</b> <b>ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ DE TYPE 8</b>
Adresse	<b>Avenue ZAMAN, 57</b> <b>1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.73.71</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir organisateur</b>
Responsable	<b>Mr NICOLAS Cédric</b>
N° compte bancaire	<b>001-0430411-01</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>0</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>129</b>
Nbre total d'enfants	<b>129</b>
Horaire	<b>12h-18h : mercredi</b> <b>15h30-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±15 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50€/mois sans mercredi</b> <b>19€ /avec le mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme FARKAS Catherine</b>

8)

Dénomination	<b>ÉCOLE COMMUNALE N°14 ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ DE TYPE 1 ET 2 « LA CORDÉE »</b>
Adresse	<b>Rue du DRIES, 27 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/376.23.40</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme WATTIEZ Laurence</b>
N° compte bancaire	<b>068-0626290-85</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>0</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>68</b>
Nbre total d'enfants	<b>68</b>
Horaire	<b>12h-18h : mercredi 15h20-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±10 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50€/mois sans mercredi 19€ /avec le mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mr SWERTS Roland</b>

9)

Dénomination	<b>ANNEXE DE L'ÉCOLE COMMUNALE N°14 DITE « PAVILLON DES TILLEULS » ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ DE TYPE 1 ET 2</b>
Adresse	<b>Avenue des Familles, 25 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/376.23.40 (direction) 02/376.54.39 (école)</b>
Forme juridique	<b>Pouvoir public</b>
Responsable	<b>Mme WATTIEZ Laurence</b>
N° compte bancaire	<b>068-0626290-85</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>22</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>25</b>
Nbre total d'enfants	<b>47</b>
Horaire	<b>12h-18h : mercredi 15h20-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±10 enfants</b>
Participation financière	<b>13.50€/mois sans mercredi 19€ /avec le mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mr SWERTS Roland</b>

## 10)

Dénomination	<b>ECOLE SAINT AUGUSTIN</b>
Adresse	<b>Avenue Saint Augustin, 16 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/345.89.39</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme MEERT Nathalie</b>
N° compte bancaire	<b>BE38 7320 3298 2172</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>110</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>225</b>
Nbre total d'enfants	<b>335</b>
Horaire	<b>12h30-18h : mercredi 15h25-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±25 enfants</b>
Participation financière	<b>1.90€/jours Mercredi : 1.50€ avant 13h30 ou 4.50€ pour l'après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme MEERT Nathalie</b>

11)

Dénomination	<b>ECOLE SAINTE-ALÈNE</b>
Adresse	<b>Avenue KERSBEEK, 7 et 130 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/376.72.39</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme GAILLY Claudine</b>
N° compte bancaire	<b>310-1163547-21</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>185</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>194</b>
Nbre total d'enfants	<b>379</b>
Horaire	<b>13h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±20 enfants</b>
Participation financière	<b>1.25€/jours, garderie du soir 2.50€/mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme Claudine GAILLY</b>

12)

<b>Dénomination</b>	<b>ECOLE SAINT-ANTOINE</b>
<b>Adresse</b>	<b>Rue P. DECOSTER, 21 1190 BRUXELLES</b>
<b>Téléphone</b>	<b>02/538.25.21 02/538.50.44</b>
<b>Forme juridique</b>	<b>ASBL</b>
<b>Responsable</b>	<b>Mme DELHAYE Chantal</b>
<b>N° compte bancaire</b>	<b>*</b>
<b>Nbre d'enfants mat.</b>	<b>172</b>
<b>Nbre d'enfants prim.</b>	<b>236</b>
<b>Nbre total d'enfants</b>	<b>408</b>
<b>Horaire</b>	<b>12h30-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi</b>
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>un accueillant pour ±20 enfants</b>
<b>Participation financière</b>	<b>1€ /matin 0,70€/midi 1,50€/soir 2€/mercredi</b>
<b>Reconnaissance, autorisation, agrément</b>	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
<b>Subventions reçues</b>	<b>O.N.E.</b>
<b>Projet d'accueil</b>	<b>Oui</b>
<b>Demande d'agrément à l'ONE</b>	<b>Oui</b>
<b>Nom et prénom de la personne de contact</b>	<b>Mme DELHAYE Chantal</b>

13)

Dénomination	<b>ECOLE SAINTE-URSULE</b>
Adresse	<b>Avenue des ARMURES, 39 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/347.11.67</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme WETTACH Pascale</b>
N° compte bancaire	<b>BE64 1424 0232 9652</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>146</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>393</b>
Nbre total d'enfants	<b>539</b>
Horaire	<b>13h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±20 enfants</b>
Participation financière	<b>0,50€/matin 2€/soir 6€/mercredi Etude surveillée 2€/heure</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>Mme SAVARINO Angela</b>

14)

Dénomination	<b>COMITÉ SCOLAIRE SAINT DENIS</b>
Adresse	<b>Chaussée de BRUXELLES, 217 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.04.78</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>M. WERY Christophe</b>
N° compte bancaire	<b>BE82 0682 0458 6868</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>104</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>179</b>
Nbre total d'enfants	<b>283</b>
Horaire	<b>13h-18h : mercredi 15h30-18h : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±15 enfants</b>
Participation financière	<b>2,50€/jour pour le soir 12€/mois pour le midi 5€/mercredi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>M. WERY Christophe</b>



15)

Dénomination	<b>COMITÉ SCOLAIRE SAINT CURÉ D'ARS</b>
Adresse	<b>Avenue de HAVESKERCKE, 25 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>Direction : 02/343.04.78 Garderie : 02/376.81.51</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>M. WERY Christophe</b>
N° compte bancaire	<b>BE82 0682 0458 6868</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>0</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>63</b>
Nbre total d'enfants	<b>63</b>
Horaire	<b>15h30-17h : du lundi au vendredi PAS DE GARDERIE LE MERCREDI</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±15 enfants</b>
Participation financière	<b>12€/mois forfait midi 3,50€/jour pour l'étude surveillée Pas de mercredi après-midi</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>M. WERY Christophe</b>

16)

Dénomination	<b>ECOLE EN COULEURS</b>
Adresse	<b>Rue RODENBACH, 37 1190 BRUXELLES</b>
Téléphone	<b>02/343.86.44</b>
Forme juridique	<b>ASBL</b>
Responsable	<b>Mme CARAEL Alice</b>
N° compte bancaire	<b>BE67 0682 1416 2687</b>
Nbre d'enfants mat.	<b>74</b>
Nbre d'enfants prim.	<b>145</b>
Nbre total d'enfants	<b>219</b>
Horaire	<b>12h30-17H00 : mercredi 16H00-18H00 : du lundi au vendredi</b>
Mode et durée des déplacements	<b>Néant</b>
Taux d'encadrement	<b>un accueillant pour ±20 enfants</b>
Participation financière	<b>2,50€/midi 1,50€/heure le soir 1,50€/heure le mercredi Réduit à 1,10€/heure si fratrie Pas d'étude</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>Agréé par l'O.N.E. en tant que garderie scolaire</b>
Subventions reçues	<b>O.N.E.</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la personne de contact	<b>CARAEL Alice</b>

17)

<b>Dénomination</b>	<b>MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE</b>
<b>Adresse</b>	Rue de FIERLANT, 2 – 1190 BRUXELLES
<b>Téléphone/Fax</b>	02/534.20.40 – 02/534.54.98
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:Info_mqsa@yahoo.fr">Info_mqsa@yahoo.fr</a>
<b>Forme juridique</b>	ASBL para-communale
<b>Responsable</b>	Mme. ESSAIDI Tamimount
<b>N° compte bancaire</b>	BE83 635 252 400 115
<b>Horaire</b>	Tous les jours : de 15h15 à 18H (sauf merc.) Mercredi : de 13h30 à 17h00
<b>Taux d'encadrement</b>	Un animateur pour 7 enfants
<b>Participation financière</b>	7,50€/trimestre pour le mercredi (gratuit pour les enfants inscrits à l'EDD de l'APOMSA Pour les vacances scolaires : 5€/jour (moitié prix pour le troisième enfant d'une même famille)
<b>Reconnaissance, autorisation, agrément</b>	Agréé par l'O.N.E
<b>Subventions reçues</b>	Cohésion sociale
<b>Projet d'accueil</b>	Oui
<b>Demande d'agrément à l'ONE</b>	Oui

## Annexe 2 : Détails des opérateurs demandant l'agrément École et associations

1)

Dénomination	Implantation annexe de l'école Arc-en-Ciel
Adresse	Chaussée de Neerstalle, 315 – 1190 Bruxelles
Téléphone/Fax	02/347.06.99 – 02/347.40.61 (école Arc-en-Ciel)
GSM	0490/49.30.23
Forme juridique	Pouvoir public
Responsable	Mme CLARIS Julie
N° compte bancaire	BE42 2100 1274 6054
Horaire	De 12h à 18h le mercredi De 15h20 à 18h du lundi au vendredi
Horaires spéciaux	/
Taux d'encadrement	1 accueillant pour ± 25 enfants
Participation financière	13.50€/mois sans mercredi 19€/mois avec les mercredis après-midi
Reconnaissance, autorisation, agrément	Demandée
Subventions reçues	/
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui
Nom et prénom de la personne de contact	Mme CORNELIS Chantal

2)

<b>Dénomination</b>	<b>Educ'active</b>
<b>Adresse</b>	<b>Rue BERTHELOT, 16 – 1190 Bruxelles</b>
<b>Courriel</b>	<b>Educ.active.asbl@gmail.com</b>
<b>GSM</b>	<b>0487/33 01 81</b>
<b>Forme juridique</b>	<b>ASBL</b>
<b>Responsable</b>	<b>BEN KAHLA Moez</b>
<b>N° compte bancaire</b>	<b>BE92 3631 3057 0023</b>
<b>Horaire</b>	<b>De 9h à 17h</b>
<b>Horaires spéciaux</b>	<b>/</b>
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>Un accueillant pour 5 enfants</b>
<b>Participation financière</b>	<b>Garderie : 3€ Activité parascolaire : 4€</b>
<b>Reconnaissance, autorisation, agrément</b>	<b>Demandée</b>
<b>Subventions reçues</b>	<b>/</b>
<b>Projet d'accueil</b>	<b>Oui</b>
<b>Demande d'agrément à l'ONE</b>	<b>Oui</b>
<b>Nom et prénom de la personne de contact</b>	<b>BEN KAHLA Moez</b>

3)

<b>Dénomination</b>	<b>Association de Parents pour la Médiation à Saint-Antoine (APOMSA)</b>
<b>Adresse</b>	<b>Rue de Fierlant, 2 – 1190 Bruxelles</b>
<b>courriel</b>	<b><u><a href="mailto:Apomsa.forest@gmail.com">Apomsa.forest@gmail.com</a></u></b>
<b>GSM</b>	<b>0488/211.663</b>
<b>Responsable</b>	<b>M. SOUHAIB Ibrahim</b>
<b>N° compte bancaire</b>	<b>BE48 1325 3021 0327</b>
<b>Horaire</b>	<b>Les lundis, mardis et jeudis: de 15h30 à 18h (EDD) Les mercredis : de 14h à 17h (ateliers) Les vendredis : de 16h à 18h (ateliers remédiation, informatique)</b>
<b>Horaires spéciaux</b>	<b>Le samedi (1 samedi sur 2) Le cinéclub de 14h à 18h</b>
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>2 animateurs pour 15 enfants</b>
<b>Participation financière</b>	<b>30€ par enfant/an</b>
<b>Reconnaissance, autorisation, agrément</b>	<b>Attestation de qualité délivrée par l'O.N.E.</b>
<b>Subventions reçues</b>	<b>Commune</b>
<b>Projet d'accueil</b>	<b>Oui</b>
<b>Demande d'agrément à l'ONE</b>	<b>Oui</b>
<b>Nom et prénom de la/les animateur(s,trices)</b>	<b>OURIAGHLI Sarah/SEHALI Mohamed/PEETERS Thomas/ESTIMBRE Marion/SUHANOV André/SOKHNA Aminata Ndiaye/ARENA Marie/SAUTER Mc Dowell Anna/YMZIRAN Aboubakr</b>

4)

Dénomination	<b>MEDINA Sport Forest ASBL</b>
Adresse	<b>Avenue VAN VOLXEM, 340 - 1190 Forest (siège)</b>
Courriel	<b><u>medinasport@hotmail.com</u></b>
GSM	<b>0489/779.698</b>
Responsable	<b>BAIROUK Aziz</b>
N° compte bancaire	<b>BE36 0013 0708 3181</b>
Horaire	<b>Ecole des devoirs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 à 18h. Futsal : (entraînement + match de ligue) les lundis de 18 à 20h, les mercredis de 15 à 17h, les samedis de 9h à 14h et les dimanches de 9 à 11h. Atelier d'expression corporel/création culinaire, les samedis de 13 à 17h.</b>
Taux d'encadrement	<b>1 encadrant pour 5 enfants à l'école des devoirs 1 encadrant pour 12 enfants au FUTSAL 1 encadrant pour 6 enfants à l'atelier créatif et d'expression corporelle.</b>
Participation financière	<b>Ecole des devoirs : 50€/an Futsal : 125€/an (réduction de 50% à partir du 3<sup>e</sup> enfant) Atelier créatif et d'expression : Gratuit</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>demandée</b>
Subventions reçues	<b>Fipi+cohésion sociale pour l'EDD et le Futsal Rien pour l'atelier créatif</b>
Projet d'accueil	<b>reçu</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>reçu</b>
Nom et prénom de la/les accueillant(es)	<b>BERVOETS Nicolas, CHEBICHEB Leila, BAIROUK Mohamed, BAIROUK Aziz, FADOUA Remi</b>

5)

Dénomination	<b>BRUXSAIL ASBL</b>
Adresse	<b>Rue de FIERLANT, 19 - 1190 Forest (siège)</b>
Courriel	<b><u>Catam50@gmail.com</u></b>
Téléphone	<b>02/537.37.27</b>
Responsable	<b>KATIR Rachid</b>
N° compte bancaire	<b>BE03 3631 2299 0784</b>
Horaire	<b>Les mercredis et samedis après-midi</b>
Taux d'encadrement	<b>1 encadrant par groupe de 8 enfants</b>
Participation financière	<b>4€</b>
Reconnaissance, autorisation, agrément	<b>demandée</b>
Subventions reçues	<b>Aucune à ce jour</b>
Projet d'accueil	<b>Oui</b>
Demande d'agrément à l'ONE	<b>Oui</b>
Nom et prénom de la/les accueillant(es)	<b>KATIR Rachid, BOUFRAKECH Fatima, FRANQ Benoit, DELAET Jessica, KATIR Faysal</b>



## Annexe 3 : Détails des opérateurs demandant à être partenaires

1)

Dénomination	LE CAIRN ASBL
Adresse	Chaussée de Neerstalle, 323A 1190 Bruxelles
Téléphone	02/376.88.84
GSM	0479/64.68.91
Forme juridique	ASBL
Responsable	Mme SOETENS Carol
N° compte bancaire	/
Horaire	Lundi-mardi-jeudi : de 15h30 à 17h30 Mercredi : de 13h30 à 16h30 (activités créatives et sportives)
Horaires spéciaux	Stage pendant les congés
Taux d'encadrement	3 animateur pour ± 20 enfants
Participation financière	50€/an pour l'aide aux devoirs, les activités créatives, sportives et culturelles.
Reconnaissance, autorisation, agrément	Oui par l'ONE pour le centre de vacances et l'école de devoirs
Subventions reçues	ONE et région de Bruxelles-Capitale
Projet d'accueil	Oui
Demande d'agrément à l'ONE	Oui

2)

<b>Dénomination</b>	<b>Le Partenariat Marconi</b>
<b>Adresse</b>	<b>Rue Vanden Corput, 47 – 1190 Bruxelles</b>
<b>Téléphone/Fax</b>	<b>02/343.86.49 – 02/343.75.24</b>
<b>GSM</b>	<b>0473/67.48.08</b>
<b>Forme juridique</b>	<b>ASBL</b>
<b>Responsable</b>	<b>FOROUGHI Sina</b>
<b>N° compte bancaire</b>	<b>/</b>
<b>Horaire</b>	<b>Du lundi au vendredi : de 15h30 à 17h30 (sauf merc.) Mercredi : de 13h à 17h30</b>
<b>Horaires spéciaux</b>	<b>Stages pendant les congés scolaires</b>
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>Un animateur pour 3 enfants : EDD Un animateur pour 6 enfants : Mercredi Un animateur pour 5 enfants : vacances scolaires</b>
<b>Participation financière</b>	<b>45€/an pour les activités créatives et culturelles 35€/an pour le soutien scolaire</b>
<b>Reconnaissance, autorisation, agrément</b>	<b>Reconnu par l'O.N.E. pour l'école des devoirs et le centre de vacances</b>
<b>Subventions reçues</b>	<b>ONE, Région Bruxelles Capitale, Commune, Communauté Française</b>
<b>Projet d'accueil</b>	<b>Oui</b>
<b>Demande d'agrément à l'ONE</b>	<b>Oui</b>
<b>Nom et prénom de la/les accueillant(es)</b>	<b>Mme TERCELIN Marie</b>

3)

<b>Dénomination</b>	<b>UNE MAISON EN PLUS</b>
<b>Adresse</b>	<b>Bd de la 2<sup>ème</sup> Armée Britannique, 27 – 1190 Bruxelles</b>
<b>Téléphone/Fax</b>	<b>02/349.82.40 – 02/349.82.44</b>
<b>GSM</b>	<b>0473/53.26.61</b>
<b>Forme juridique</b>	<b>ASBL</b>
<b>Responsable</b>	<b>Mme Colette SWAELENS</b>
<b>N° compte bancaire</b>	<b>/</b>
<b>Horaire</b>	<b>Tous les jours de 8h à 17h30</b>
<b>Horaires spéciaux</b>	<b>Pendant les congés scolaires</b>
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>Un animateur pour 4-5 enfants</b>
<b>Participation financière</b>	<b>50€/an pour les activités créatives et culturelles 60€/an pour le soutien scolaire</b>
<b>Reconnaissance, autorisation, agrément</b>	<b>Reconnu ou agréé par l'ONE et le communauté Française</b>
<b>Subventions reçues</b>	<b>ONE et COCOF</b>
<b>Projet d'accueil</b>	<b>Oui</b>
<b>Demande d'agrément à l'ONE</b>	<b>Oui</b>

<b>DÉFINITION DU PROGRAMME CLE</b> .....	2
<b>Carte d'identité de la commune de Forest</b> .....	4
<b>POPULATION</b> .....	4
<b>MENAGES</b> .....	4
<b>NATIONALITES</b> .....	4
<b>PRINCIPALES NATIONALITES A FOREST</b> .....	5
<b>Réseaux scolaires</b> .....	7
<b>Synthèse des besoins relevés par l'état des lieux</b> .....	12
1. Renforcer l'accueil des petits. ....	12
2. Le temps d'accueil et la problématique du temps de midi. ....	12
3. L'accueil des enfants différents.....	13
4. Les horaires de garderies.....	13
5. Les formations. ....	13
6. Les écoles de devoirs. ....	14
7. Les associations sportives. ....	14
8. Le coût demandé aux parents. ....	14
9. Les statuts des accueillants.....	15
10. Coordination et partenariat. ....	15
<b>Programme CLE 2015-2021 – Objectifs prioritaires –</b> .....	17
1. Renforcer l'accueil des petits. ....	17
2. Le temps d'accueil et la problématique du temps de midi. ....	17
3. L'accueil des enfants différents.....	17
4. Les horaires de garderies.....	18
5. Les formations. ....	18
6. Les écoles de devoirs. ....	18
7. Les associations sportives. ....	19
8. Le coût demandé aux parents. ....	19
9. Les statuts des accueillants (valorisation du statut).....	19
10. Coordination et partenariat. ....	20
<b>Annexe 1 : Détails des opérateurs agréés</b> .....	23
<b>Annexe 2 : Détails des opérateurs demandant l'agrément</b> .....	40
<b>Annexe 3 : Détails des opérateurs demandant à être partenaires</b> .....	45